ACTES

DU

COMITÉ MÉDICAL

Des Bouches-du-Rhône.

N° 3. — Mars 1851.

PREMIÈRE PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DU COMITÉ.

Séance du 26 février 1851.

Cette séance est ouverte par M. Trastour, Président sortant.

M. le Secrétaire perpétuel lit et le Comité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 1850, et le procès-verbal de la séance générale du 18 du même mois. Il fut alors convenu de ne pas tenir de séance en janvier dernier, diverses affaires administratives devant, à cette époque, occuper exclusivement le secrétariat.

La correspondance présente une lettre de M. M. Reimonet qui, ayant cessé d'exercer la profession de pharmacien, croit, par cela même, ne devoir plus appartenir au Comité. Il est

décidé de répondre à M. Reimonet que sa démission ne saurait être acceptée, et parce que, bien qu'il n'ait pas actuellement d'officine ouverte, il n'est pas moins toujours membre du corps des pharmaciens, et parce que sa conduite passée est un sûr garant qu'il continuera de se rendre utile à ses collègues.

MM. les docteurs Payan, à Aix, Cochet, aux Martigues, et M. Armspach, pharmacien, à Arles, qui s'étaient chargés de faire distribuer dans leurs communes, des exemplaires du dernier compte-rendu des travaux du Comité, font part des mutations survenues dans la statistique médicale de ces communes et promettent de ne rien négliger pour concourir à la prospérité de notre association.

La correspondance étant épuisée, M. Trastour procède à l'installation des nouveaux membres titulaires et cède ensuite le fauteuil à M. Giraud qui prononce le discours suivant :

Messieurs,

« Une grande et noble pensée, pensée d'union et de phi-
« lanthropie, fut mise au jour dans une réunion d'hommes voués
« au culte des sciences et des arts. Comme tout ce qui est bon
« dans son essence, elle séduisit dès son premier bond. Pleins
« d'enthousiasme pour son avenir, les hommes de sens qui en
« reçurent communication, y souscrivirent avec empresse-
« ment, bénissant en secret celui qui en était l'auteur.

« De la conception à la mise en pratique, il ne s'écoula que
« le temps matériellement nécessaire à l'organisation provi-
« soire des bureaux qui devaient imprimer le mouvement aux
« fonctions du nouveau corps qui venait de prendre naissance.

« La semence jetée sur un champ dont le terrain était
« vierge, promettait une moisson d'abondants résultats en fa-
« veur de l'infortune. Les hommes de cœur qui se sont dé-
« voués par état au soulagement des souffrances de l'humanité
« devaient y puiser les éléments d'union, de force et de
« bonheur, en songeant surtout que de nouveaux moyens

« leur etaient offerts pour venir au secours des souffrances
« trop longtemps délaissées, nous voulons dire les infortunes
« auxquelles n'avaient pu se soustraire les gens de l'art.

« Oui, Messieurs, malgré les labeurs les plus pénibles,
« malgré les connaissances acquises à travers des études inces-
« santes, malgré les preuves de dévouement de tous les gen-
« res, les caprices de la fortune ont eu quelquefois assez de
« cruautés pour ne permettre à certains confrères que d'a-
« boutir par une pente irrésistible à la vieillesse et aux besoins.

« L'instabilité des choses humaines a quelquefois aussi
« prononcé sans appel l'arrêt fatal de la déchéance au détri-
« ment de certains autres.

« On se sent dans le cœur ce besoin irrésistible qui porte à
« la commisération envers le malheur quel qu'il soit. Que ne
« doit-ce pas être, Messieurs, lorsque cet instinct sublime se
« trouve en présence du malheur qui touche le corps médical
« lui-même ?

« Vous tous, médecins et par conséquent pénétrés de ce
« noble attribut de la nature qui vous porte au soulagement
« des misères, ne sentez-vous pas dans le cœur vibrer la fibre
« qui éveille le sentiment de bonheur qui suit le bienfait ?

« Ce bonheur, celui qui créa le Comité est venu le placer
« entre vos mains, jaloux qu'il est de vous y faire participer
« sans restriction. Vous avez déjà répondu par vos libéralités
« à la généreuse intention qui le poussait vers le bien, et si
« parmi les hommes qui accoururent dans vos rangs de bien-
« faiteurs, il s'en est trouvé, à la vérité, un petit nombre dont
« la défection est venue vous affliger, ce mécompte doit moins
« être attribué à la froideur de leurs sentiments qu'aux vicis-
« situdes politiques qui ont inopinément troublé la quiétude
« des esprits.

« Lorsqu'il aura cessé de souffler ce vent qui souleva les
« tempêtes, les naufragés retrouveront la rive, et nous avons
« l'espoir qu'ils reprendront leurs places sur le vaisseau qui
« les portait avec nous.

« L'organisation provisoire du Comité, ce fut le nom que « reçut l'institution, souleva des méfiances sans fondement et « de mesquines passions qui ne furent heureusement pas de « longue durée. Elles ne pouvaient et ne devaient pas entraver « l'impulsion ni la marche d'une conception dont on ne se « dissimulait pas la tendance et le besoin.

« Les praticiens les plus recommandables parmi les gens « de l'art vinrent bientôt y donner leur appui. Les souscrip- « teurs s'y rendirent en foule et les assemblées prirent une « consistance qui fit bien augurer du succès.

« Vous avez tous pu juger, Messieurs, de l'élan unanime « qui se manifesta autour de la table joyeuse où s'était réuni « tout ce que Marseille possédait de praticiens distingués « dans l'art de guérir.

« Les hommes les plus éminents, ceux que nous ne crai- « gnons pas de regarder comme des flambeaux de lumière « et d'expérience, vinrent prendre part à la joie commune et « prouver par leur coopération qu'ils ne restaient point insen- « sibles à l'œuvre de régénération qui se préparait. Par leur « exemple, ils voulurent prouver qu'il convenait d'imposer « silence aux petits dissentiments de localité en faveur d'une « institution pleine d'avenir, de bonheur, d'union et de force.

« Ces témoignages unanimes d'adhésion donnés à la con- « ception du Comité furent comme une première récompense « pour le cœur généreux qui venait d'en doter notre départe- « ment.

« L'organisation ultérieure mit à la tête de ce mouvement « l'homme de bien, le praticien éclairé dont le grand âge ins- « pirait à tous confiance et respect.

« Le dernier compte-rendu que nous devons à la plume de « M. le dr P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel et Trésorier, « exposé avec une limpide lucidité les évolutions de l'établis- « sement dont l'honneur et le mérite lui reviennent de droit. « En conséquence, ce serait une compilation faite à son travail « que de suivre et d'énumérer les changements survenus

« dans les bureaux, à chacune des élections qui ont eu lieu.
« Je me bornerai donc à dire que les hommes sur lesquels le
« Comité avait successivement fixé son choix, se sont cons-
« tamment rendus dignes de cet honneur et appliqués
« à seconder les vues pleines de droiture de celui qui a tra-
« vaillé sans relâche au succès de la création du Comité.

« Trop heureux, Messieurs, si prenant pour guides ces
« mêmes hommes qui ont applani la route, je puis, suivant
« mes faibles moyens, me tenir à leur niveau et me rendre
« digne du témoignage de bienveillance que les membres du
« Comité m'ont donné en me conférant l'honneur de la Prési-
« dence.

« Le choix aurait pu sans doute tomber sur quelqu'un de
« plus capable par le savoir et les qualités. Ces considérations
« m'ont fait hésiter un moment; mais comme nous nous
« devons tous au succès, j'ai pensé que l'heure de mon con-
« cours étant arrivée, je ne devais pas, par un refus, com-
« pliquer l'allure des évènements et suivant la mesure de
« mes convictions et de mon zèle, je promets mon entière
« coopération au bien que les circonstances nous commande-
« ront de faire; trop heureux, je le repète, si mon concours
« peut parvenir à répondre à l'attente de mes honorables
« confrères pour lesquels je fus toujours animé des sentiments
« les plus purs.

« Au nom du Comité dont je suis sûr d'avoir l'assentiment,
« je vote des remercîments au président estimable qui m'a
« précédé et aux différents membres des bureaux qui ont subi
« des mutations. »

Ce discours, vivement applaudi, est suivi d'une réponse de M. Trastour qui, pour son compte et celui des membres titulaires sortants, remercie M. Giraud de ce qu'il a dit d'élogieux les concernant.

M. le Secrétaire perpétuel soumet à l'assemblée deux mandats qui sont ordonnancés immédiatement: 1° en faveur du concierge de la Société nationale de médecine pour

fournitures et appropriation de la salle des réunions de cette Société, à l'occasion des séances que le Comité y a tenues le 30 octobre et le 18 décembre 1850.

2° En faveur de l'imprimeur du Comité pour la publication de 600 exemplaires du compte-rendu des travaux du Comité du 29 août 1844 au 11 septembre 1850 (in-8° de 148 feuilles, brochés et avec couvertures imprimées.)

M. le Secrétaire parle ensuite du banquet fraternel dans lequel le Comité s'est réuni le dimanche 22 décembre 1850 ; il rappelle pour la régularité des comptes qu'une collecte y a été faite au profit de la caisse de secours, et que, tous frais payés, elle a produit la somme de 45 fr. 25c ; il ajoute que la plus franche gaîté a présidé à cette réunion et que divers toasts y ont été portés dans l'ordre qui suit : 1° par M. le Secrétaire perpétuel :

« *Au digne Président sortant et à son estimable successeur.*

« *M. le docteur* Trastour, *vous le savez, a fort bien dirigé les séances du Comité pendant deux années difficiles.*

« *M. le docteur* Giraud *qui n'a pu assister à ce banquet, ce qu'il a regretté et ce que nous regrettons beaucoup nous-mêmes, s'est signalé, vous le savez aussi, comme Président de la commission de secours.*

« *Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'ils possèdent, l'un et l'autre, les qualités qui distinguent les excellents confrères.*

« *Puissions-nous voir dans nos rangs tous ceux qui leur ressemblent! nous deviendrions puissants, surtout si un Conseil de discipline était là pour prévenir bien des méfaits, et si les lois concernant l'exercice de la médecine et de la pharmacie, étaient toujours exécutées.*

« *Ainsi donc, Messieurs, aux deux Présidents que nous avons réunis dans ce toast, comme ils le sont dans notre cœur, et à la fusion de tous les confrères, animés de leurs sentiments.* »

2° Par M. Trastour: « *A la prospérité du Comité médical des Bouches-du-Rhône, c'est-à-dire à la réalisation des idées que son fondateur, notre digne Secrétaire perpétuel, a si bien conçues dans l'intérêt des médecins, chirurgiens et pharmaciens de ce département.* »

3° par M. Dugas: « *A l'avenir. Pendant que dans les hautes régions on nous fait sans cesse espérer des lois et des règlements qui doivent améliorer le sort des médecins; lois et règlements que les préoccupations politiques font ajourner d'année en année, n'entendez-vous pas cet immense cri de douleur poussé par nos confrères des villes et des campagnes, qui, en échange de grands sacrifices, ne demandent que la faculté de vivre du produit d'un travail honorable.*

« *Ces maux sont le résultat de notre faute à tous. N'est-il pas admis dans ce siècle que, dans la limite du droit et de la raison, chaque communauté, comme chaque individu, doit faire ses propres affaires?*

« *Le remède, Messieurs, demandons le à l'association. Une institution est née parmi nous, modeste comme tout ce qui est bon, unie et forte comme tout ce qui sera grand un jour: c'est le Comité médical! sous sa loyale bannière, plus de la moitié des médecins et pharmaciens des Bouches-du-Rhône s'est placée; nos rangs et nos cœurs sont ouverts à de nouveaux postulants; nous sommes riches de fraternité et d'argent.*

« *Aussi, espérons de pouvoir acheter de nos deniers une campagne qui, lieu de retraite pour les vieillards déshérités de la fortune, sera une fondation pieuse pour ceux que la richesse caresse, un terrain neutre où nous irons nous délasser de nos travaux, faire de la science comme les péripatéticiens, serrer des mains amies, trouver des cœurs sympathiques.*

« *Ces bienfaits, en partie réalisés, sont l'œuvre d'un homme dont on est fier d'être l'ami et qui a rendu à la cité tant et de si bons services.* . . . . .

« *L'avenir que je proclame, Messieurs, est prochain. A celui qui en douterait je montrerais ces jeunes confrères pleins de zèle et de dévouement, ces hommes mûrs qui ont fait leurs preuves et ces nobles vétérans* (L'orateur indique d'un geste le haut de la table occupé par MM. Trastour, Grandval, et le Secrétaire perpétuel, anciens militaires et décorés) *qui regardèrent toujours le danger en face et qui portent haut dans leurs âmes, le signe de l'honneur qui décore leurs poitrines.* »

« *A l'avenir du Comité médical !* »

M. le Secrétaire perpétuel ayant annoncé que divers motifs n'avaient point encore permis l'envoi au Ministre de l'intérieur de la demande d'un conseil médical de discipline, le Comité arrête qu'à la fin du mémoire lu sur ce sujet, à la séance générale du 18 décembre 1850, il sera rappelé la décision prise sur la suite à donner à cette demande, mais que cette décision sera à la date d'aujourd'hui.

M. le Président est d'avis, pour continuer l'impulsion donnée aux travaux du Comité, de réunir les commissions permanentes dans un bref délai. M. le Secrétaire perpétuel abonde d'autant plus dans ce sens, qu'il considère les trois commissions permanentes comme devant surtout alimenter les Actes du Comité et qu'il y a lieu, d'ailleurs, de faire la collecte d'usage ; ce qui est reservé à l'une de ces commissions, celle de secours.

M. le Président actuel dépose sur le bureau, pour être renouvelée, la situation de la caisse du Comité, telle que M. le Secrétaire perpètuel la remit, en dernier lieu, au Président sortant. Mais on convient qu'il n'y a pas lieu d'échanger cette pièce contre une nouvelle, attendu que le total des ressources, compris dans cette situation, a plutôt diminué qu'augmenté, depuis, par le défaut de recouvrement des cotisations échues. Il sera délivré une situation plus précise après que ce recouvrement aura été opéré. En conséquence la première pièce restera encore entre les mains du Président.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

P.-M. ROUX.

DEUXIÈME PARTIE.

MÉMOIRES, NOTICES, RAPPORTS, ETC.

Rapport lu (1) en assemblée générale du Comité, au nom de la commission de réorganisation médicale, par M. J. Gouirand, *Secrétaire-Rapporteur.*

Messieurs,

Appelé à remplacer comme secrétaire de la commission de réorganisation, notre collègue, le docteur G. Jeanselme, dont la fin prématurée a été un véritable deuil pour le corps médical, à Marseille, particulièrement pour le Comité, j'ai compris combien j'étais au dessous de la tâche que j'acceptais, mais j'ai compté sur votre indulgence pour remplir convenablement la mission qui m'était confiée et pour être l'écho fidèle de vos vœux dans la réorganisation probable et prochaine de la médecine et de la pharmacie en France.

Depuis la fondation du Comité médical des Bouches-du-Rhône, due à notre zélé et infatigable collègue, M. le docteur P.-M. Roux, bien des travaux (quoi qu'en aient dit certains esprits) ont été accomplis par les diverses commissions du Comité. Celle de réorganisation n'en est pas à son début: en 1845, alors que le Congrès médical de France se réunissait à Paris et que vous fûtes appelés à formuler une série de propositions, elle prépara un rapport qui obtint, en assemblée générale,

(1) Ce rapport, fait dans la séance générale du 30 octobre 1848, a été mentionné à peine dans le dernier exposé des travaux du Comité. Aussi, nous a-t-il paru devoir être consigné dans les Actes de cette association.

P.-M. R.

sous la présidence de notre honorable collègue, M. Martin, votre assentiment unanime.

Disons plus : une grande partie des vœux exprimés dans ce travail, soutenue au sein du congrès par notre compatriote, le docteur Vidal, de Cassis, que vous aviez délégué pour vous représenter dans cette circonstance, fut accueillie avec faveur ; et vous prouvâtes ainsi aux plus récalcitrants, parmi les adversaires du Comité, que sa mission était sérieuse et qu'il était destiné à rendre de véritables services au corps médical et pharmaceutique en général.

Ayant à poursuivre sa tâche, la commission m'a chargé de vous rappeler ce qui a été fait jusqu'à ce jour et de soumettre à vos méditations quelques propositions qui, sans être nouvelles, auront besoin d'être soutenues avec force, si vous les trouvez dignes d'attention et surtout en harmonie avec les progrès de la science et avec vos besoins.

Le projet de loi sur la médecine, si vivement attendu depuis longtemps, forcé dans ses derniers retranchements par le Congrès médical, fut enfin présenté, en 1846, à la Chambre des Pairs. Si les vœux du corps médical ne trouvèrent pas un accueil complet dans cette enceinte, nous devons le reconnaître, sur beaucoup de points nous eûmes lieu d'être satisfaits et tout nous faisait espérer que le projet de loi passant de la Chambre des Pairs à celle des Députés, une plus grande satisfaction nous serait accordée.

En effet, grâce à nos réclamations, le projet de loi ne se présentait plus qu'avec des modifications dont quelques-unes semblaient mériter d'avance l'entière approbation du corps médical. Ainsi M. le Ministre de Salvandy acceptait nos vœux relativement aux abus commis par les affiches et les annonces, et la solution qu'il avait adoptée de cette question difficile ne pouvait que nous paraître très heureuse puisque d'une part elle maintenait explicitement les droits de la presse et de l'autre elle garantissait la santé publique, les interêts et la dignité des professions médicale et pharmaceutique.

Tout en fesant à la chambre des Pairs une concession relativement à la prétendue médecine de charité, M. le Ministre avait trouvé une formule peu compromettante, que le corps médical pouvait accepter sans répugnance.

Quant au 2e ordre de médecins, vous savez que malgré la vive opposition que cette disposition avait rencontrée, M. le Ministre avait persisté dans l'intention de l'abolir.

Eh bien! Messieurs, à côté de ces améliorations obtenues en premier ressort, le projet de loi, à la veille d'être présenté à la Chambre des Députés, nous menaçait de certaines dispositions dont les inconvénients et les dangers avaient été reconnus. Nous voulons parler d'abord de la suppression des concours. On allait déshériter le docteur des droits universitaires que lui confère son diplôme. Il était évident, en effet, que la liberté que se réservait le Ministre de l'instruction publique de mettre au concours les chaires vacantes, quand il *le jugerait convenable*, n'était qu'une sorte de satisfaction illusoire donnée à l'opinion publique. Le projet de loi en question établissait que la nomination des professeurs devait être faite par présentation. Or, ce principe, mauvais sous tous les régimes, pouvait ne pas l'être sous un Gouvernement intéressé à se faire des créatures. Mais c'est là un principe inadmissible aujourd'hui. Soutenons le concours, seul vraiment digne du régime actuel, sauf à donner à cette institution une organisation qui la rende fructueuse.

Un autre droit maintenu dans le projet de loi, c'est celui de la permutation des chaires soit dans une même faculté, soit d'une faculté à l'autre. Tous les inconvénients d'une pareille mesure ont été si souvent signalés, les abus qu'elle peut entraîner si bien mis en lumière, que l'on était surpris de voir M. le Ministre persister dans cette mesure, à notre avis, la ruine plus ou moins prochaine des facultés et l'abaissement inévitable de leurs enseignements. Les dispositions relatives à l'incapacité d'exercice n'avaient reçu que de légères modifications.

Vous savez aussi, Messieurs, que le Ministre avait changé de système relativement aux médecins cantonnaux que la Chambre des Pairs avait désignés sous le nom de médecins de charité. D'après le nouveau projet, on eut institué des médecins communaux. En présence de ces diverses épithètes, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la plupart des objections présentées contre l'institution des médecins cantonnaux ou de charité, se représentaient aussi contre l'institution des médecins communaux. Il y a là matière à étude et quelque vœu à formuler à cet égard.

La proposition faite dans votre premier rapport, de laisser au corps médical la prérogative de nommer les membres des Conseils médicaux ou Conseils de discipline, ne fût pas adoptée par le Gouvernement qui s'attribuait cette nomination et entourait ainsi de suspicion, une institution pouvant rendre de grands services à l'administration, ainsi qu'aux professions de médecin et de pharmacien.

Enfin, les mesures transitoires à prendre lors de la promulgation de la loi pour faciliter aux officiers de santé l'accès au doctorat, avaient été supprimées par le Ministre.

Telle est, Messieurs, la revue rétrospective que nous avons cru devoir mettre sous vos yeux, afin que vous jugiez mieux de ce qui reste à faire.

En résumé, il nous a semblé que vous deviez porter plus particulièrement votre attention, sur les points suivants, sans préjudice de ceux que vous croirez devoir signaler vous-mêmes.

1° Le maintien des dispositions du projet de loi relatives aux abus commis par les affiches et les annonces.

2° Le maintien des dispositions relatives à la prétendue médecine de charité.

3° Le maintien des dispositions relatives à la suppression du second ordre de médecins.

4° L'institution du concours pour les chaires de professeurs dans les facultés, les écoles préparatoires de médecine et dans les écoles de pharmacie.

5° La suppression du droit de permutation pour les chaires de professeur.

6° La suppression des dispositions relatives à l'incapacité d'exercice.

7° L'insertion, dans la loi, des dispositions adoptées par l'ex-chambre des Pairs pour faciliter aux officiers de santé l'accès au doctorat en médecine.

8° La nomination des Conseils médicaux par l'élection des membres du corps médical.

Il ne serait pas moins convenable que la nomination à la plupart des places fût désormais soumise à une semblable élection.

La commission dont j'ai l'honneur d'être l'organe, a été aussi unanime pour s'élever, comme on l'a fait souvent avec raison, contre le cumul des places. Elle s'est, du reste, imposée le devoir de recueillir soigneusement tous les faits qui, se rattachant à ses attributions, sont relatifs aux intérêts de la médecine et de la pharmacie; elle a ainsi pour but de préparer les matériaux qui lui permettront d'aborder de nouveau avec avantage la grande question de la réorganisation médicale en France, alors que le Gouvernement croira devoir s'en occuper d'une manière définitive.

TROISIÈME PARTIE.

VARIÉTÉS.

Sociétés de prévoyance et de secours. — Nous sommes de ceux qui applaudissent à ces sortes d'associations, en ce sens qu'elles inspirent aux classes laborieuses, à celle si intéressante des ouvriers, le grand principe de fraternité bien entendue et sont conséquemment de véritables sources de bonheur public. Mais nous pensons aussi comme le plus grand nombre

de nos confrères, qu'il y a vices dans l'organisation médicale de ces Sociétés dont on convient généralement, qu'une réforme sous ce rapport est devenue indispensable.

Le Comité abordera cette question avec toute la sollicitude qu'elle mérite. En attendant, nous croyons devoir recommander à nos lecteurs *l'association générale de prévoyance et de secours mutuels en cas de maladies, blessures et infirmités, pour toutes les communes de France*, qui vient de se former sous le titre l'HUMANITÉ et dont le siège est à Paris, rue de la Chaussée d'Antin, 41. Nous avons lu avec plaisir le prospectus de cette Société justement considérée comme complément général de toutes les associations de prévoyance et de secours mutuels, et nous y avons remarqué ces passages :

« La Société a pensé qu'il était de toute nécessité de laisser « les sociétaires libres de choisir leurs médecins. Les liens de « confiance et d'amitié qui unissent le client au médecin et « celui-ci à son client, ont, sur la durée de la maladie, une in- « fluence que l'on ne peut nier; aussi n'est-ce qu'avec peine que « nous voyons presque toutes les sociétés imposer un médecin « de leur choix à leurs sociétaires. Il est loin aussi d'être ra- « tionnel d'enlever la clientèle à plusieurs médecins pour la « donner à un seul.

« Dans l'indemnité due aux sociétaires, ne sont pas compris « les prix des visites et opérations des médecins, qui doivent « toujours rester à la charge de la Société.

« Nous ferons remarquer ici que MM. les médecins, dont « le paiement des visites et des soins qu'ils donneront aux « sociétaires se trouvent assurés par nos statuts et tarifs, « n'auront plus à se préoccuper de leurs honoraires, lequel « paiement tourmente les malades, ce qui fait souvent que, « ne les appelant que fort tard pour une économie mal enten- « due, ils empêchent l'effet salutaire de leurs soins généreux « et désintéressés. »

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce prospectus.

Bibliographie. — La Société nationale de médecine de Marseille vient de publier une brochure (in-8° de 106 pages) intitulée : *Procès verbal de la séance publique tenue en décembre 1850 et rapport sur les travaux de l'année.* Membre de cette compagnie, nous nous abstenons d'exposer ici les réflexions que cette production nous a suggérées.

— La même Société a revu aussi et fait paraître son règlement général et celui d'ordre intérieur.

Prix proposés — La Société nationale de médecine de Marseille avait mis au concours, pour l'année 1849, la question suivante: 1° *rechercher le véritable mode d'action des eaux de mer , tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.*

2° *Prises en bains , agissent-elles plus particulièrement par leur température froide , par le mouvement naturel des vagues , ou par les substances salines et autres qu'elles contiennent?*

3° *Les eaux de mer perdent-elles de leur énergie ou deviennent-elles plus actives en les fesant chauffer?*

4° *Quels sont enfin les tempéraments et surtout les affections qui , dans l'état actuel de la science , indiquent ou contre-indiquent l'usage des eaux de mer?*

Aucun des mémoires parvenus n'ayant été jugé digne du prix consistant en une médaille d'or de 300 francs, la même question a été remise au concours pour 1851.

— Une autre question qui suffirait pour attester les nobles sentiments de celui qui l'a proposée , s'ils n'étaient bien connus , est ainsi conçue :

Poser les bases d'un système quarantenaire uniforme entre les nations.

Cette question devra être appréciée sous le triple point de vue médical, commercial et administratif.

Le prix , fondé par M. le Dr Dugas , membre titulaire de la Société nationale de médecine de Marseille , est une médaille en or de la valeur de 200 francs qui sera décernée dans la séance publique de cette Société , en décembre 1851.

Les mémoires pour l'un et l'autre concours devront être adressés avant le 1er septembre 1851, francs de port et dans les formes académiques, à M. A. Sicard, Secrétaire général.

Recettes médicales. — M. Mieggues a constaté par une pratique de 40 ans l'efficacité constante du mélange suivant, employé en topique d'une manière continue contre les arthrites, les hydarthroses et les tumeurs blanches :

Pr. Teinture de digitale camphrée. . . . 180 grammes.
Chlorate de soude } ana. . . . 2 grammes.
Chlorure de sodium }

Sous l'influence de ce traitement local, la tuméfaction, dans les arthrites séreuses et les hydarthroses, diminue rapidement, quelquefois même complétement en 8 jours. Ce mélange n'est utilisé, dans le cas d'arthrite séroplastique, qu'après que les accidents inflammatoires ont été combattus par les moyens indiqués. *(Gazette Médicale).*

— M. René-Vanoye assure que la liqueur suivante dont on lave plusieurs fois par jour les *efflorescences du visage* chez les jeunes personnes, est d'une grande efficacité et n'est nullement dangereuse comme tant d'autres topiques préconisés pour faire disparaître de semblables tâches :

Pr. Borax. . . . . 2 grammes
Eau distillée de roses. . . . 15 grammes
Eau de fleurs d'oranger . . 15 grammes.

(Journal de Médecine et de chirurgie pratiques.)

Petite correspondance. — La rentrée des cotisations de MM. les membres du Comité, à Marseille, a lieu d'une manière satisfaisante. Nous voudrions bien que MM. les adhérents des autres communes du département missent le même empressement à nous faire parvenir le montant de leurs cotisations et leur souscription aux Actes du Comité.

— Nous prions ceux de nos collègues qui ne nous ont point encore envoyé les principaux renseignements biographiques qui les concernent, de vouloir bien ne pas différer plus longtemps.

P.-M. ROUX.